

Bulletin de liaison
de l'Association
pour le
Développement de
l'HYgiène et la
Sécurité dans les
établissements
publics
d'enseignement
supérieur ou de
recherche.

Comité de rédaction :
F. Bourdon
D. Halpern

ADHYS
Siège Social
IRD
213 rue Lafayette
75480 Paris
cedex 10

rumbaidd@paris.ird.fr

ISSN : en cours

EDITORIAL

ADHYS et AFTIM quels points communs ?

Depuis un an, l'ADHYS, essaye d'être plus proche de ses adhérents par l'intermédiaire de ce Bulletin et de vous tenir mieux informés. Notre Association s'attache à être plus présente auprès des Institutions et faire entendre son avis sur les réformes présentes et futures pour une meilleure efficacité dans la prévention des risques professionnels.

C'est le cas, par exemple, de la réforme de la Médecine du Travail, qui touche de près non seulement les médecins mais aussi l'ensemble des préventeurs. Or, il semble que sur ce point, la mobilisation des associations de préventeurs en général et des adhérents de l'ADHYS en particulier, soit aujourd'hui à un très faible niveau, trop faible même, pour être entendu du Ministère du Travail. Celui-ci, en effet, a l'habitude de ne pas prendre en compte de véritables interlocuteurs associatifs dans l'élaboration de ses réformes.

C'est pourquoi tout en conservant notre spécificité et notre déontologie propre, nous avons émis le souhait d'établir un dialogue plus étroit avec d'autres associations professionnelles qui seraient dans la même ligne de pensée.

L'AFTIM, Association Française des Techniciens et Ingénieurs de sécurité et des Médecins du travail, reconnue d'utilité publique, rassemble en son sein des préventeurs d'horizons distincts mais complémentaires au même titre que l'ADHYS, même si le cadre dans lequel chacun évolue est, bien entendu, différent.

Mais au-delà de ces différences inévitables, il y a les mêmes soucis de la prévention bien comprise et à sa promotion continue au sein des divers organismes dans lesquels travaillent les

adhérents. L'expérience montre aussi que, depuis quelques années, les dispositions réglementaires en vigueur dans nos établissements publics ou parapublics se rapprochent de plus en plus du code du travail auquel est assujéti le secteur privé.

Voilà pourquoi il nous semble intéressant de confronter nos expériences et nos points de vue pour tenter d'aboutir à des propositions communes sur la réforme de la médecine du travail pouvant être transmises et prises en compte par le Ministère du Travail.

Mais cette réflexion ne peut se faire sans une implication plus vigoureuse des adhérents de ces deux associations pour que la base de ces propositions soit la plus large et la plus pertinente possible.

Il y a urgence, en effet, car il semble qu'une échéance importante soit fixée à la fin de cette année.

Pour cela, l'ADHYS et l'AFTIM ont examiné deux propositions concrètes vous permettant d'être partie prenante dans ce débat :

1. L'AFTIM organise le 16 novembre 1999 à Paris, une Journée d'étude sur : "La pluridisciplinarité dans l'équipe de santé-sécurité au travail". Cette rencontre qui s'inscrit dans la suite des Journées Annuelles de l'ADHYS en janvier 1999 sur ce même thème, rassemblera divers intervenants qui aborderont ce sujet de manière exhaustive et complémentaire.

Pour faciliter la plus large participation des adhérents de l'ADHYS, l'AFTIM appliquera le même montant de contribution que pour ses adhérents (soit 500 francs).

2. Un forum d'échange sur la réforme de la médecine du travail et des propositions aura lieu le jeudi 9 décembre 1999 à l'espace du Congrès de l'Institut Pasteur à Paris.

Cette journée gratuite et ouverte à tout adhérent de l'AFTIM ou de l'ADHYS, sera l'occasion de faire le point avec les personnes désireuses d'apporter leur point de vue et leur contribution afin d'enrichir la réflexion et les propositions collectives.

Au cours de cette journée, dont le programme reste à finaliser, les thèmes tels que :

- santé et sécurité au travail est-ce possible ?
- quelles prestations pour un service santé et sécurité au travail ?

seront abordés sous forme de groupe de travail pour favoriser les échanges.

Nous espérons vous retrouver lors de ces rendez-vous qui, nous le souhaitons, seront riches en dialogues et en propositions constructives.

ADHYS et AFTIM quels points communs ?

Depuis un an, l'ADHYS, essaye d'être plus proche de ses adhérents par l'intermédiaire de ce Bulletin et de vous tenir mieux informés. Notre Association s'attache à être plus présente auprès des Institutions et faire entendre son avis sur les réformes présentes et futures pour une meilleure efficacité dans la prévention des risques professionnels.

C'est le cas, par exemple, de la réforme de la Médecine du Travail, qui touche de près non seulement les médecins mais aussi l'ensemble des préventeurs. Or, il semble que sur ce point, la mobilisation des associations de préventeurs en général et des adhérents de l'ADHYS en particulier, soit aujourd'hui à un très faible niveau, trop faible même, pour être entendu du Ministère du Travail.

Celui-ci, en effet, a l'habitude de ne pas prendre en compte de véritables interlocuteurs associatifs dans l'élaboration de ses réformes.

C'est pourquoi tout en conservant notre spécificité et notre déontologie propre, nous avons émis le souhait d'établir un dialogue plus étroit avec d'autres associations professionnelles qui seraient dans la même ligne de pensée.

L'AFTIM, Association Française des Techniciens et Ingénieurs de sécurité et des Médecins du travail, reconnue d'utilité publique, rassemble en son sein des préventeurs d'horizons distincts mais complémentaires au même titre que l'ADHYS, même si le cadre dans lequel chacun évolue est, bien entendu, différent.

Mais au-delà de ces différences inévitables, il y a les mêmes soucis de la prévention bien comprise et à sa promotion continue au sein des divers organismes dans lesquels travaillent les adhérents. L'expérience montre aussi que, depuis quelques années, les

dispositions réglementaires en vigueur dans nos établissements publics ou para-publics se rapprochent de plus en plus du code du travail auquel est assujéti le secteur privé.

Médecine du Travail : une réforme attendue, sous trop peu de surveillance

Précarité, stress, gestes répétitifs, sous-traitance, polyvalence, amiante, sous-évaluation des pathologies professionnelles, souffrance au travail, en vrac, autant de questions soulevées ces dernières années, au sein desquelles se situe la problématique santé-travail, autant de problèmes liés à de nouvelles organisations du travail, à de profondes mutations technologiques et à une désadaptation progressive du système institutionnel français de prévention des risques professionnels.

La réforme de sa médecine du travail est en cours. Elle est nécessairement dictée par le décalage entre la vocation initiale (préserver la santé des travailleurs de toute atteinte qui serait liée à son activité professionnelle) et la réalité, vécue par les salariés ou par les acteurs de la prévention. Elle se situe aussi dans le cadre de la directive européenne du 12 Juin 1989 qui impose la création de services de prévention avec mise en place de la pluridisciplinarité, et dont le champ d'application recouvre tous les secteurs d'activité, publics ou privés.

Cette réforme va donc bien au-delà d'une simple et supplémentaire réforme de la médecine du travail telle qu'issue de la loi de 46. Elle implique de profondes modifications dans la prise en charge des risques professionnels tant au niveau de l'entreprise qu'à celui des organismes de contrôle ou de conseil.

Il y a d'une part la nécessaire clarification sur le financement et la gestion des services médicaux du travail, sur la réforme de leurs structures et l'affirmation de l'indépendance du médecin du travail, mais il y a d'autre part les missions, l'organisation et les pouvoirs de l'équipe santé-sécurité qui restent entièrement à définir.

C'est dire que le débat nous concerne tous.

Bien au-delà de réflexes corporatistes, que nous pouvons laisser à d'autres, l'originalité de l'ADHYS, et sa pratique de concertation entre médecins du travail et ingénieurs de sécurité doit nous permettre de participer à l'élaboration d'un projet Santé-Sécurité-Travail pour les années à venir.

Il serait paradoxal de laisser le MEDEF occuper le terrain sans que soient réellement associés les acteurs de terrain que nous sommes, de même que les représentants de salariés.

M-Laurence MOUSEL

Bulletin de liaison de l'Association pour le Développement de l'Hygiène et la Sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Comité de rédaction :

F. Bourdon
D. Halpern

ADHYS
Siège Social
IRD
213 rue Lafayette
75480 Paris
cedex 10

rambaud@paris.ird.fr

ISSN : en cours

Forum

**RÉFORME DU SYSTÈME DE PREVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

Réflexions et propositions aux Pouvoirs publics

Jeudi 09 décembre 1999
de 9H00 à 17H00Institut Pasteur
Espace Congrès
28 rue du Docteur Roux
75724 PARIS Cedex 15

*Participation sans frais d'inscription soumise à l'envoi du bulletin ci-dessous
avant le 2 décembre 1999. Le déjeuner pris sur place est financé par l'ADHYS.*

(voir le plan d'accès au dos)

✂

Bulletin d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____ Organisme : _____
Adresse : _____
Tél : _____ Fax : _____ Courriel : _____

Je participe au forum sur la RÉFORME DU SYSTÈME DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS,
qui se déroule le 9 décembre 1999 à l'Institut Pasteur,

Signature

Bulletin à renvoyer avant le 2 décembre à :

Didier Marion, Service HSpE

Institut Pasteur, 28 rue du Docteur Roux, 75724 Paris cedex 15.

Si vous prenez le métro

Vous pouvez descendre aux stations Volontaires (ligne 12) ou Pasteur (lignes 6 et 12), ensuite il vous faudra marcher environ 5 minutes pour atteindre l'entrée principale de l'Institut, au 28 de la rue du Docteur Roux

Si vous prenez le bus

Le bus numéro 48 s'arrête devant l'entrée principale de l'Institut. Les bus numéros 39 et 70 s'arrêtent un peu

plus loin (compter 5 à 10 minutes de marche), non loin de la station de métro Pasteur.

Si vous prenez la voiture

La rue du Docteur Roux est en sens unique et les places de stationnement y sont payantes. Le parking de l'Institut est strictement réservé à son personnel. Mode de transport à éviter